

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières de la société Le Noble Age n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la société Le Noble Age n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 Octobre 2015

**LE NOBLE AGE ANNONCE LE RACHAT DE 427 680 ORNANE 2016 AU
PRIX UNITAIRE DE 22,25 EUROS (COUPON COURU INCLUS) DANS LE
CADRE DE LA PROCEDURE DE DESINTERESSEMENT**

(code ISIN : FR0011005446)

A l'issue de la procédure hors-marché de construction d'un livre d'ordres inversé lancée le 21 septembre 2015 (la « Proposition de Rachat »), LE NOBLE AGE (la « Société ») a procédé le 25 septembre 2015 au rachat de 722 950 obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes à échéance 3 janvier 2016 (les « ORNANE 2016 »), représentant 57,42% des ORNANE 2016 en circulation.

Afin d'assurer un traitement équitable de tous les titulaires d'ORNANE 2016 qui n'auraient pas cédé leurs ORNANE 2016 dans le cadre de la Proposition de Rachat, la Société a mis en œuvre une procédure de désintéressement du marché en France du 28 septembre au 2 octobre 2015 (inclus), au prix de rachat unitaire de 22,25 euros (coupon couru inclus) par ORNANE 2016, identique au prix unitaire déterminé dans le cadre de la Proposition de Rachat.

La période de désintéressement s'est terminée le 2 octobre 2014 et a permis le rachat de 427 680 ORNANE 2016, représentant environ 33,97% du nombre d'ORNANE 2016 en circulation.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières de la société Le Noble Age n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la société Le Noble Age n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

La procédure de désintéressement fera l'objet d'un règlement-livraison unique en date du 07 octobre 2015.

Le nombre total d'ORNANE 2016 rachetées par la Société dans le cadre de la Proposition de Rachat et de la procédure de désintéressement s'élève donc à 1 150 630 ORNANE 2016, soit 91,39% du nombre d'ORNANE 2016 en circulation et 41,88% du nombre d'ORNANE 2016 initialement émises. En conséquence, 107 641 ORNANE 2016 (*), représentant 3,92% du nombre d'ORNANE 2016 initialement émises, restent en circulation.

Les ORNANE 2016 ainsi rachetées seront annulées selon les termes du contrat d'émission et conformément à la loi

Cette opération s'inscrit pour la Société dans la politique active de gestion de son passif. Ce rachat aura pour effet, à hauteur du nombre d'ORNANE 2016 rachetées, d'annuler un endettement qui constitue une dette à court terme et dont le remboursement est déjà financé.

La Société se réserve la possibilité de continuer à racheter à l'avenir des ORNANE 2016 en bourse ou hors bourse.

La Société se réserve la faculté, après la procédure de désintéressement, d'exercer le droit de demander, à son gré, le remboursement anticipé des ORNANE 2016 dans les conditions prévues par le contrat d'émission.

() Incluant la conversion de 707 ORNANE 2016 durant la période de la procédure de désintéressement*

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières de la société Le Noble Age n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la société Le Noble Age n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

AVERTISSEMENT

La distribution de ce communiqué, l'engagement d'achat, la réalisation de cet engagement et la participation à cette procédure peuvent, dans certains pays, faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Cette procédure ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où cette procédure ferait l'objet de telles restrictions.

Aucun document relatif à cette Proposition de Rachat et, le cas échéant, à la procédure de désintéressement n'a fait ni ne fera l'objet d'une approbation formelle ou d'un agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis d'Amérique. Il ne constitue pas une extension d'une offre d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou dans un quelconque pays dans lequel une telle procédure ou sollicitation serait illégale et un ordre de vente d'ORNANE 2016 ne peut pas être accepté aux Etats-Unis d'Amérique ou des Etats-Unis d'Amérique. L'engagement d'exécuter des achats sur le marché en France ne peut être accepté par aucun moyen ou support en provenance des Etats-Unis d'Amérique ou aux Etats-Unis d'Amérique. Toute personne qui participera à l'opération sera considérée comme ayant accepté les limitations mentionnées ci-dessus.